



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 - 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX  
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : [contact@sicas.fr](mailto:contact@sicas.fr) – Site Internet : [www.sicas.fr](http://www.sicas.fr)

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

- DEL\_2023 / 07 -  
Affectation des  
résultats de  
l'exercice 2022

### SEANCE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales, s'est réuni à dix-huit heures trente, dans les locaux du SICAS, sous la présidence de Monsieur GINOUX Philippe et suivant la convocation en date du 21 Mars 2023.

#### Résultat des votes :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

#### Présents :

M. Jean SAMPSONI	M. Eric ECREPONT	M. Robert ANASTASI
M. Pierre RAVIOL	M. Christian NERVI	M. Serge PAULEAU
M. Jean-Marc BALDI	Mme Anne-Flore GRECH	M. Yves PICARDA
M. Jean-Pierre SEISSON	M. Sylain CASTAGNE	Mme Elisabeth RABOUIN
M. Bernard CLARETON	M. Laurent GESLIN	Mme Magali MISTRAL
Mme Aline PELISSIER	M. Vincent FAURE	M. Henri MILAN
M. Michel BLANC	M. Jean-François RIGAT	M. Philippe GINOUX
Mme Elisabeth SCHWEITZER	M. Louis-Pierre FABRE	M. Serge MANNONI

#### Excusés :

M. Roger BERTO	représenté par Jean SAMPSONI
M. Jean-Christophe DAUDET	représenté par Jean-Marc BALDI
Mme Sylvie BERTRAND	représenté par Laurent GESLIN
M. Eric BRUSCHET	représenté par Sylvain CASTAGNE
M. Jean-Louis LEPIAN	représenté par Philippe GINOUX
M. Edgard MARECHAL	représenté par Elisabeth RABOUIN

#### Absents :

M. Bruno REYNIER	Mme Sylvie MAZELI	M. Rémy DEMICHELIS
M. Michel GAVANON	M. Régis GINOUX	Mme Monique BUNTZ
M. Michel BARAT	M Roger ROSTAN	M. Francis DEMISSY
M. Jean-Louis DEVOUX		

#### Présents Autres :

#### Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022

Vu les articles L 2312.2, L 2312.3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la comptabilité M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux ;  
Vu les résultats du Compte Administratif 2022 constatés des sections d'exploitation et d'investissement.

#### ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après envoi à la Sous-Préfecture : ..... 06/04/2023

Et publication et notification le : ..... 06/04/2023

Accusé de réception en préfecture  
013-251300620-20230330-DEL\_2023-07-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023

## LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'affecter le résultat du compte administratif 2022 excédentaire de **1 098 319.35 €** constaté de la section de fonctionnement au budget primitif 2023, soit le montant de **757 752.20 €** (SEPT CENT CINQUANTE SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE DEUX EUROS ET VINGT CENTS) au compte 002 et le montant de **340 567.15 €** (TROIS CENT QUARANTE MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEPT EUROS ET QUINZE CENTS) au compte 1068 de la section d'investissement.

**ARTICLE 2 :** d'affecter le résultat du compte administratif 2022 constaté de la section d'investissement au budget primitif 2023, soit un déficit de **340 567.15 €** (TROIS CENT QUARANTE MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEPT EUROS ET QUINZE CENTS) au compte 001 de la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRESIDENT**



**Philippe GINOUX**

### ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après envoi à la Sous-Préfecture : .....06/04/2023.

Et publication et notification le : .....06/04/2023.

Accusé de réception en préfecture  
013-251300620-20230330-DEL\_2023-07-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023